

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 4 novembre 2015

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 4 novembre 2015, à compter de 19 h et à laquelle étaient présents :

M. Alphée Moreau
M. Mario Langevin
M. Jean Giasson

M. Michel Robitaille
M. Robert Piché
Mme Dorothy St-Marseille

Absence motivée :

Sous la présidence de M. Denis Charron, maire. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2015-11-A3183 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par le conseiller Mario Langevin, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 05.

Adoptée.

2015-11-A3184 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyée par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 6.2 Club de sacs de sable du Moulin des Pères d'Aumond – Contribution ;
- 9.7 Société Sylvicole – Entreposage de bois ;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de la séance par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015 ;

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (octobre 2015) ;

3.2 Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre ;

4. Incendie et sécurité publique

5. Voirie

5.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

6. Loisirs et culture

6.1 Appui à la résolution no 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau, déposé au Ministère de la Culture et des Communications ;

7. Hygiène du milieu et Environnement

7.1 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2016 – Adhésion

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

9.1 Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal ;

9.2 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains » ;

9.3 Nomination du comité de relation de travail ;

9.4 Employés – Négociation de la première convention collective ;

9.5 Avocats – Mandat ;

9.6 Invitation des bénévoles et souper de Noël ;

9.7 Société Sylvicole – Entreposage de bois ;

10. Varia

11. Maire et conseillers

11.1 Rapport du maire ;

11.2 Dépôt des intérêts pécuniaires ;

12. Période de questions

13. Correspondance

14. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2. Adoption des procès-verbaux

2015-11-A3185

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015, tel que rédigé.

Adoptée.

3. Comptes payables

2015-11-A3186

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 octobre 2015 totalisent 107 608.55 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	63 174.32 \$
Comptes payés :	18 902.14 \$
Salaires :	25 532.09 \$

Chèque ou prélèvement annulé :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau et appuyé par le conseiller Michel Robitaille et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2015-11-A3187

Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin et appuyer par Dorothy St-Marseille et il est résolu à l'unanimité, d'accepter tels que déposés en respect avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec (R.R.Q., c C-27.1 les états comparatifs semestriels au 30 septembre 2015.

Adoptée.

4. Incendie et sécurité publique

5. Voirie

2015-11-A3188

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par le conseiller Alphée Moreau et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. Loisirs et culture

2015-11-A3189

Appui à la résolution no 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau, déposé au Ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT la résolution no 2015-R-AG300 de la MRCVG appuyant sans réserve les démarches de la Maison de la Culture afin que soit réalisé le plus rapidement possible le projet de rénovation de la salle de spectacle ;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Vallée-de-la-Gatineau attend depuis six ans la réalisation de ce projet qui est indispensable à son offre culturelle régionale et à son développement économique en général ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a réalisé l'ensemble des phases requises pour amener le dossier de ce projet à l'étape de la prise de décision quant à son financement et que ce dossier est complet depuis maintenant neuf mois ;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au Ministère de la Culture et des Communications d'approuver le projet proposé par la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau et son financement avant la fin de l'année 2015 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Alphée Moreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'appuyer la résolution 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à Madame Hélène David, Ministre de la Culture et des Communications, à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et à toutes les municipalités locales de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2015-11-A3190

Ligue de sacs de sable du Moulin des pères d'Aumond – Demande de commandite

CONSIDÉRANT que la ligue de sacs de sable du Moulin des pères d'Aumond participe au tournoi provincial de la Fédération des ligues de sacs de sable du Québec qui se tiendra à Maniwaki au printemps prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par le conseiller Mario Langevin et il est résolu à l'unanimité d'autoriser une commandite de 300.00 \$.

Adoptée.

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

2015-11-A3191

Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2016 – Adhésion

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et associations de lacs/rivières de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes Environnementaux ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des efforts de protection des eaux ainsi que le partage d'information en matière d'environnement sont d'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement est au service des associations de lacs/rivières et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire ;

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau appuyé par le conseiller Robert Piché, et résolu à l'unanimité de mandater la conseillère Dorothy St-Marseille à titre de représentante et de payer la somme de 250,00 \$ pour l'année 2016 pour l'adhésion au Regroupement.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

9. **Administration**

2015-11-A3192

Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal

CONFORMÉMENT à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, qui en date du 31 octobre s'élève à 222 766.75 \$ et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2015 :	155 777.03 \$
Années antérieures :	56 502.85 \$
Intérêts courus :	10 486.87 \$

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis et approuvé par le conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'avocat de la municipalité à procéder dans les dossiers des contribuables n'ayant pas pris d'entente de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille et appuyé par le conseiller Mario Langevin et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des personnes endettées déposée par la directrice générale ;

DE MANDATER l'avocat de la municipalité pour la perception dans les dossiers des contribuables que la directrice générale lui transmettra en temps jugé opportun.

Adoptée.

2015-11-A3193

CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit parfois faire appel aux services de la radio communautaire CHGA pour informer sa population et ses contribuables vivant dans la région (fermeture de chemin pour travaux, événement spécial, assemblée publique) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par le conseiller Michel Robitaille et résolu unanimement, que la municipalité accepte la proposition « Clé en main » au montant de 1510.00 \$ de la radio CHGA-FM dans le but d'être plus présent auprès de ses citoyens et citoyennes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2015-11-A3194

Nomination du comité de relation de travail

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer messieurs les conseillers Alphée Moreau, Mario Langevin et Jean Giasson comme les trois (3) membres du conseil formant le comité de relation de travail tel que mentionné à l'article A de la politique régissant les conditions de travail des employés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire également nommer les membres du comité de négociation pour la convention collective des employés municipaux et les membres sont : la directrice générale Julie Cardinal, le maire Denis Charron et le conseiller Alphée Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement d'approuver ces nominations.

Adoptée.

2015-11-A3195

Employés – Négociation de la première convention collective

CONSIDÉRANT QUE les employés préparent et négocient leur première convention collective ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Giasson appuyé par le conseiller Mario Langevin et résolu unanimement, que la municipalité accepte la libération des employés pour la préparation et la négociation de la convention collective et assume les charges de leurs rémunérations seulement.

Adoptée.

2015-11-A3196

Avocats – Mandat

Annulée

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond a jugé opportun de recevoir de nouvelles propositions concernant un mandat d'assistance et de conseils juridiques ;

Remplacée par

ATTENDU la proposition déposée par la firme Lapointe Beaulieu, Avocats s.a. en date du 3 novembre 2015 ;

2015-11-A3202

ATTENDU QUE ladite proposition s'avère profitable pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Robert Piché, et résolu ce qui suit :

1. D'accepter la proposition de services juridiques de la firme Lapointe Beaulieu, Avocats s.a. datée du 3 novembre 2015, et ce, pour une période de deux (2) années, à partir de l'adoption de la présente résolution au coût de 1 500.00 \$ annuellement.

2. Rescinder la résolution no 2013-12-A2746 concernant le mandat d'assistance et services juridiques octroyé à la firme Marceau Avocats et ainsi, mettre fin à ce mandat.

Adoptée.

2015-11-A3197

Invitation des bénévoles et souper de Noël

CONSIDÉRANT que la municipalité désire remercier ses employés et ses bénévoles ;

CONSIDÉRANT que le repas de Noël est une bonne occasion pour le souligner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Michel Robitaille et résolu unanimement, d'inviter nos employés et nos bénévoles au repas de Noël, d'en défrayer les coûts et d'autoriser une dépense n'excédant pas 1 200.00 \$ pour l'organisation du souper de Noël.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2015-11-A3198

Société Sylvicole – Entreposage de bois

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Thibault de la Société Sylvicole nous demande l'autorisation d'entrepoter du bois sur le terrain à côté de la caserne qui provient du terrain à l'arrière et propriété de M. Piché ;

CONSIDÉRANT QU'il s'engage à ne laisser aucun débris et terminer les travaux au début de l'hiver ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau appuyé par le conseiller Mario Langevin, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'entreposage sur le terrain de la municipalité à la condition que la Société Sylvicole s'engage à remettre le chemin en son état original s'il y a des dommages causés par le transport.

Adoptée.

10. Varia

11. **Maire et conseillers**

Note au procès-verbal

Présentation du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité incluant la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2015 qui inclut les résultats de l'exercice 2014, la liste des contrats de plus de 25 000 \$, les indications préliminaires pour 2015, la rémunération des élus, ainsi que les grandes orientations de 2016.

Le rapport sera publié dans le journal La Gatineau et envoyé à chaque adresse postale de la municipalité tel que prescrit par la loi ainsi que sur le site web de la municipalité.

Note au procès-verbal

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire et des conseillers

La directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums soit :

Monsieur Denis Charron, maire

Monsieur Alphée Moreau, conseiller siège no.1

Monsieur Michel Robitaille, conseiller siège no.2

Monsieur Mario Langevin, conseiller siège no. 3

Monsieur Robert Piché, conseiller siège no. 4

Madame Dorothy St-Marseille, conseillère siège no.5

Monsieur Jean Giasson, conseiller siège no.6

12. **Période de questions**

13. **Correspondance**

14. **Levée de l'assemblée**

2015-11-A3199

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Mario Langevin, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente assemblée, à 19 h 40.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale